



24^{ème} REUNION CONSULTATIVE DE PRE-SOMMET SUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS L'UNION AFRICAINE

19-20 Juin 2014, Malabo, Guinée Equatoriale

RECOMMANDATIONS

Nous, représentantes des organisations de la société civile africaine et des femmes africaines, comprenant les femmes agricultrices et cultivatrices, les vendeuses sur les marchés et les représentantes de la jeunesse, réunies sous l'égide de la campagne « Gender is My Agenda » (« Le Genre : Mon Agenda » ou GIMAC) à l'occasion de la 24^{ème} réunion consultative de pré-sommet sur l'intégration du genre dans l'Union africaine, les 19 et 20 juin 2014 à Malabo, Guinée Equatoriale,

Appréciant le soutien accordé au GIMAC par le ministère des Affaires sociales et de l'égalité des genres de la Guinée Equatoriale, le Programme régional de l'Union africaine et du PNUD sur le genre, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), ONU Femmes, Femmes Africa Solidarité (FAS), Femmes, Droit et Développement en Afrique (FeDDAF), Ipas Africa Alliance, Urgent Action Fund, World YWCA et le Fonds des Femmes du Marché Sirleaf (SMWF), pour promouvoir un suivi sur la mise en œuvre des droits des femmes et du développement en Afrique lors de la 23^{ème} session ordinaire du Sommet de l'Union africaine,

Rappelant le Principe de parité entre les hommes et les femmes de l'Union africaine (2002), le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo, 2003), la Déclaration solennelle pour l'égalité des genres en Afrique (2004), la Charte africaine de la jeunesse (2006) et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (2000),

Saluant la décision des chefs d'Etat et de gouvernement africains de dédier la 23^{ème} Session du Sommet de l'Union africaine au thème « agriculture et sécurité alimentaire »,

Rappelant les recommandations issues lors de la 23^{ème} réunion consultative des femmes africaines sur l'intégration du genre dans l'Union africaine, en janvier 2014,

Appréciant l'engagement de la présidente de la Commission de l'Union africaine en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'intégration du genre en Afrique, ainsi que la nomination d'une Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité ; *Saluant également* la présence et l'engagement de la présidente de la Commission de l'Union africaine, de l'Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, des ministres du genre, des points focaux sur le genre des Communautés économiques régionales, et du Nouveau partenariat de l'Afrique pour le développement lors de la 24^{ème} réunion consultative des femmes africaines,

S'engageant pour une participation continue des ministres du genre aux réunions de pré-sommet du GIMAC,

Ayant délibéré sur les problèmes qui affectent déjà et commencent à affecter les femmes et les filles sur le continent africain,

Demandons instamment à l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de prendre en compte les recommandations suivantes et de :

1. S'engager à soutenir et à augmenter le financement aux agricultrices, aux jeunes agriculteurs et aux éleveurs, et s'assurer que les budgets nationaux alloués au secteur de l'agriculture, ainsi que les dépenses, soient ventilés par sexe et qu'ils incluent les petits cultivateurs ;
2. Investir dans les routes, le stockage et les infrastructures liées à la technologie verte, faciliter l'accès au crédit, aux semences améliorées et à l'irrigation, et soutenir les femmes dans leur transition vers l'utilisation des technologies agricoles mécanisées abordables, ciblées et efficaces ;
3. Adopter et mettre en œuvre des cadres légaux qui assurent l'égalité des genres dans toutes les sphères de prise de décision, ainsi que pour l'accès des femmes à la propriété et au contrôle de la terre. Développer des programmes nationaux de sensibilisation sur la mise en œuvre des lois et des politiques de la terre qui intègrent la question du genre ;
4. Investir dans l'éducation des filles, notamment dans la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Garantir des lieux d'éducation sans danger pour les filles et mettre en œuvre les engagements internationaux des droits de l'homme relatif à la protection et aux réparations juridiques dans les cas de violence faite aux femmes et aux filles, incluant les enlèvements forcés, les violences sexuelles, les mutilations génitales féminines, et les mariages forcés et précoces ;
5. S'engager pour éradiquer toute forme d'extrémisme et accélérer l'adoption, le financement et la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité. Demander instamment aux parties en conflit de s'engager sérieusement dans les négociations pour la paix, et d'honorer les accords pour la paix, tout en assurant la protection des femmes, l'accès humanitaire et la participation complète et effective des femmes dans les processus de résolution de conflit, en République Centrafricaine, au Soudan du Sud, au Nigéria et dans la région du Sahel ;
6. Soutenir et renforcer les références et mentions faites aux droits des femmes dans l'Agenda 2063 et dans les objectifs du développement durable post-2015, y compris les références aux femmes, à la paix et la sécurité, et au développement économique durable et inclusif. Mener un examen approfondi, au niveau national et régional, de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Pékin en incluant les organisations de la société civile ;
7. Honorer l'engagement pris de rendre des comptes annuellement sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique.

Adopté le 20 Juin 2014 à Malabo, Guinée Equatoriale.